



CHALLENGE LA FRANCE CYCLISTE DE CYCLO-CROSS **SAVERNE – MIRAMAS – SAINT-JEAN-DE-MONTS**

INFORMATION **A l'intention des coureurs et des clubs**

Les engagements papiers en dehors des professionnels et des étrangers ne sont pas admis.

ENGAGEMENTS

Les engagements doivent se faire par Internet pour les clubs, les Comités Régionaux et les Comités Départementaux à partir du site FFC, rubrique engagements de Cyclo-cross.

Les engagements seront ouverts à J - 24 avant l'épreuve et seront clos 8 jours avant l'épreuve.

Pour les coureurs mutés, l'engagement par internet ne sera possible qu'après établissement par le comité concerné d'un duplicata de licence au nom du nouveau club. De ce fait, il appartient à chaque coureur de demander après acceptation de sa mutation à son comité ce duplicata de licence.

MISE EN GRILLE

La grille des départs pour chacune des catégories sera établie par le jury des commissaires dans les conditions définies ci-après.

Pour les coureurs concernés par le tirage au sort, les comités régionaux devront sous la responsabilité de leurs CTS ou de leurs responsables techniques respectifs désignés par leurs soins, fournir au collège du Jury des Commissaires l'ordre de placement.

Cette démarche envers le Jury des commissaires devra être effectuée à l'ouverture de la permanence ou préalablement par mail auprès de la FFC à l'adresse mail ci-après c.negrier@ffc.fr

A défaut d'information, il sera procédé à un tirage au sort. Les grilles de départ seront affichées à la permanence dès leur établissement.